

POLITIQUE SANTÉ



Adopté par le Conseil d'administration


mai 2024





Cette politique vise une collaboration sur la santé et le bien-être des enfants et des membres du personnel du Centre de la Petite enfance.

Cette politique a été élaborée dans le but de préciser et de faire connaître à tous les utilisateurs du service (parents, enfants et employées), les moyens adoptés et entrepris par le CPE les services de garde Gribouillis pour favoriser la santé, la sécurité et le bien-être de ceux et celles qui le fréquentent.

 Nous tenons à réduire les risques de propagation et de contagion au CPE puisque nous avons à coeur la santé et vos tout-petits et de nos employées.

Cette politique comprend deux volets : le premier met de l'avant les moyens de prévention et de contrôle mis en place par le CPE tandis que le deuxième volet établira les règles mises en vigueur en présence de maladies ou d'infections.

Moyens de prévention et contrôle des infections

Le CPE Gribouillis a pour mandat d'offrir aux enfants et aux employées la santé et la sécurité dans un environnement sain. C'est donc par des moyens de prévention que le CPE contribuera à diminuer le plus possible les risques d'infection et de transmission de maladie.



Mesures prises pour les enfants

FICHE D'INSCRIPTION

Afin de bien pouvoir connaître les particularités de chacun des enfants, lors de l'inscription, le parent remplit un questionnaire sur l'état de santé général de l'enfant. C'est aussi à ce moment que le parent nomme une personne à contacter en cas d'urgence et signe une autorisation afin de recourir aux mesures nécessaires en cas d'urgence au nom du CPE.

Dans cet élan de prévention, le CPE aimerait être avisé de tout changement sur la santé d'un enfant le plus tôt possible afin de prendre les mesures nécessaires pour cet enfant.

MESURES D'HYGIÈNE






Voici les principales mesures mises de l'avant par le CPE Gribouillis :

LAVAGE DES MAINS :

La méthode la plus simple et la plus efficace de réduire le risque de transmission des maladies infectieuses est le **lavage de main**. Ceci est particulièrement vrai en CPE, où les enfants sont en contact étroit avec leurs pairs et où les objets sont partagés. Le lavage des mains effectué au bon moment et de la bonne façon contribue à une diminution de la transmission des infections. À cet effet, les employées initient les enfants, dès la pouponnière et selon leur capacité, à la méthode de lavage de mains. De plus, une affiche imagée est apposée dans chaque local. Le lavage de main, puisqu'il est intégré dans la routine de la journée, deviendra un automatisme pour les enfants. Par ailleurs, il y a des distributeurs de Pural à plusieurs endroits au CPE afin de faciliter l'hygiène de lorsque le lavage des mains n'est pas possible.

QUAND LES ENFANTS SE LAVENT-ILS LES MAINS?

Aussi souvent que nécessaire, mais automatiquement dans les moments suivants :

-  avant et après avoir mangé
-  après avoir touché une surface ou un objet souillé
-  après s'être mouché
-  après avoir joué dehors
-  après être allé à la toilette ou après un changement de couche



COLLABORATION ENTRE LE CPE ET LES PARENTS

Il est fortement recommandé qu'à l'arrivée le matin, tous les parents accompagnent leur enfant au lavabo le plus près pour un premier lavage de mains.

Cette mesure vise à réduire l'entrée au CPE d'agents infectieux provenant de la maison.

Il est aussi recommandé de laver les mains de votre enfant avant de quitter le CPE pour éviter de transférer des microbes du CPE à la maison.

MESURES DE DÉSINFECTION

Mesures de désinfection du matériel, des jouets et des équipements :

Sont lavés et désinfectés avant et/ou après chaque usage

- Petits pots
- Table à langer
- Débarbouillettes
- Cabarets de chaise de bébés
- Literie souillée dans la journée
- Vaisselle, verres et tous autres ustensiles ou équipements de cuisine
- Les tables des enfants
- Les comptoirs de cuisine et planches à découper
- Les dessertes et aires de service
- Les pataugeoires
- Jouets utilisés pendant le changement de couche
- Biberons et tétines



Sont lavés et/ou désinfectés quotidiennement

- Poignées de porte
- Toilettes, lavabos, robinets, miroir
- Comptoirs, distributeurs de savon, contenant de lingette
- Planchers et aires de circulation
- Jouets portés à la bouche, sucés.

Sont lavés et/ou désinfectés hebdomadairement

- Literie des enfants et les piqués utilisés pour changer les couches
- Matelas de sieste
- Bacs de jouets
- Par les parents de chaque enfant fréquentant le CPE, **toutous pour le dodo.**
- 🍏 Toute la vaisselle, petits instruments ou petits jouets sont lavés au lave-vaisselle commercial.
- 🍏 Les gros jouets et les surfaces sont désinfectés à l'aide de la solution désinfectante utilisée au CPE pour toutes les surfaces.

CARRÉ DE SABLE : L'été le carré de sable est désinfecté 1 fois par mois ou plus au besoin.

PANDÉMIE : Le CPE possède un plan de continuité des services en cas de pandémie.

Mesures prises par les membres du personnel

LAVAGE DES MAINS

Si le lavage des mains est essentiel à la prévention et à la transmission des infections, il en est de même pour tous les membres du personnel du CPE.

Les employées doivent se laver les mains :

Avant et après avoir mangé ou manipulé de la nourriture

Avant d'administrer un médicament

Après avoir été à la toilette ou y avoir accompagné un enfant

Après chaque changement de couche

Après avoir mouché un enfant ou s'être mouché

Après avoir touché un objet souillé, manipulé un sac de poubelle ou des déchets

Ou tout autre moment jugé opportun.

MUTUELLE

Dans le but de diminuer les risques d'accident de travail, le CPE fait partie d'une Mutuelle de prévention, MEDIAL, dont le rôle est d'aider les gestionnaires à maintenir un environnement sain & sécuritaire.

SANTÉ, SANTÉ PSYCHOLOGIQUE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Un comité SST a été mis en place avec des membres du personnel volontaires et des membres de la direction pour sensibiliser les employées et faciliter le partage d'informations et outiller le personnel sur la santé, physique et psychologique et la sécurité au travail.

Deux membres du personnel doivent suivre un cours de secourisme en milieu de travail afin d'assurer qu'un membre formé soit présent sur tous les quarts de travail. Exigences de la CNESST.

CUISINE

Les responsables en alimentation et la direction ont participé à la formation « Hygiène et salubrité » du MAPAQ.

NUMÉROS D'URGENCE

Le CPE a apposé une liste indiquant les numéros de téléphone en cas d'urgence à proximité de tous les téléphones.

TROUSSE DE PREMIERS SOINS

Chaque installation possède une trousse de premiers soins complète selon les normes du ministère de la Famille. Elle est placée hors de la portée des enfants, mais à la disposition et à la vue de tous.

Pour les enfants ayant des allergies, les affiches d'allergies et l'ÉPIPEN sont bien visible dans les Locaux.



MESURES DE PRÉCAUTION UNIVERSELLES



En plus des mesures d'hygiène de base, le personnel applique les mesures de précautions universelles reconnues en présence de liquide biologique (sang, urine, selles) soit par :

- 🍏 L'utilisation des gants de vinyle pour nettoyer la plaie ou la présence de sang sur toute surface : les gants sont utilisés même si une peau saine constitue une barrière efficace
- 🍏 Le lavage des mains après avoir enlevé les gants
- 🍏 L'application d'un pansement sur toute plaie susceptible de saigner à nouveau
- 🍏 Le lavage des surfaces avec un produit désinfectant
- 🍏 L'identification du biberon lorsque le parent fournit le lait maternel pour son enfant
- 🍏 Le trempage des débarbouillettes souillées de sang dans une solution d'eau et d'eau de javel avant de les inclure dans la lessive.

COURS DE PREMIERS SOINS

Ce cours est obligatoire pour toutes les employées du CPE et il est renouvelable tous les 3 ans.





Procédures en vigueur en cas de maladie

ENFANT MALADE

Le CPE est un lieu de vie. En observant les enfants, leur humeur, leur corps pendant les moments de jeux, d'hygiène ou de la sieste, les éducatrices sont à même de remarquer les différents signaux d'un changement dans l'état de santé. (Pâleur, rougeurs, fièvre, etc.). Ces observations sont transmises aux parents.

Lorsqu'une éducatrice observe qu'un enfant démontre des signes ou symptômes de maladie, elle lui porte une attention particulière afin d'évaluer son état général.

Le parent est avisé de l'état de son enfant dans les plus brefs délais, lui permettant de prendre une décision quant à la situation de son enfant, en cohérence avec le tableau des exclusions en annexe.

ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS



Tous les médicaments (autres que l'acétaminophène et l'insectifuge) ne seront administrés que sur prescription médicale. Ils doivent être apporté au CPE dans leur contenant d'origine.

Le parent doit remplir & signer la fiche « d'autorisation d'administrer un médicament ». L'éducatrice doit inscrire le médicament donné dans le registre des médicaments. Le médicament est rangé dans un endroit verrouillé prévu à cet effet.

Seule une éducatrice nommée, par la résolution, est autorisée à administrer les médicaments. Cette liste est renouvelée chaque année par les membres du Conseil d'Administration et par la Direction.

L'autorisation médicale n'est pas requise pour administrer des solutions nasales salines et des solutions orales d'hydratation (type Pedialyte, Gastrolyte, etc.) ou pour appliquer de la crème pour érythème fessier, de la crème solaire, du gel lubrifiant en format à usage unique pour la prise de température, de la crème hydratante, du baume à lèvres et de la lotion calamine à un enfant. Par contre, l'autorisation écrite du parent est obligatoire.

PROTOCOLE ACÉTAMINOPHÈNE

Le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1, r. 2) prévoit que l'acétaminophène peut être administré à un enfant reçu par un prestataire de services de garde, sans autorisation médicale, pourvu qu'il le soit conformément au protocole et que le parent y consente par écrit.

Le parent doit déclarer toute allergie médicamenteuse connue à l'acétaminophène. En cas d'allergie, l'acétaminophène ne peut être administré par le service de garde. Le poids de l'enfant doit être précisé au formulaire d'autorisation en kilogramme et revalidé minimalement aux trois mois auprès des parents (initiales d'un parent requises).

Le parent n'est pas tenu de consentir à l'administration de l'acétaminophène. Toutefois, si le parent ne signe pas le formulaire d'autorisation, ce médicament ne pourra être administré à son enfant que si lui-même et un membre du Collège des médecins du Québec donnent leur autorisation par écrit.

Valeurs à partir desquelles il y a présence de fièvre selon les voies utilisées

| Voies utilisées pour la prise de la température | Valeurs en degrés Celsius (°C) à partir desquelles on doit considérer que l'enfant fait de la fièvre |
|---|--|
| Orale (par la bouche) | 38 °C et plus |
| Rectale (par le rectum) | 38,5 °C et plus |
| Tympanique (dans l'oreille) | 38,5 °C et plus |
| Axillaire (sous l'aisselle) | 37,5 °C et plus |

PROTOCOLE INSECTIFUGE

Le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance permet l'application d'un insectifuge à un enfant reçu par un prestataire de services de garde, sans autorisation médicale, pourvu qu'il le soit conformément au protocole et que le parent y consente par écrit. Le parent n'est pas tenu de consentir à l'application du protocole. Toutefois, si le parent ne signe pas le formulaire d'autorisation, l'insectifuge ne pourra être appliqué sur son enfant que si lui-même et un membre du Collège des médecins du Québec donnent leur autorisation par écrit.

On doit utiliser l'insectifuge que dans les périodes où les moustiques sont abondants ou si les environs du service sont propices à la prolifération de moustiques et après avoir appliqué les mesures préventives suivantes.

Pour prévenir les piqûres d'insectes lors de sorties à l'extérieur, les enfants doivent :

- ⇒ porter un chandail à manches longues et un pantalon, idéalement fermés aux poignets et chevilles;
- ⇒ porter des vêtements amples, de couleur pâle et faits de tissus tissés serrés ;
- ⇒ porter des chaussures et des chaussettes ;
- ⇒ éviter l'usage de produits parfumés ;
- ⇒ éviter les sorties dans les périodes de la journée où les moustiques sont plus abondants, par exemple en début ou en fin de journée.

EXCLUSION TEMPORAIRE

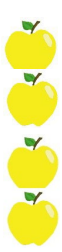
Selon la maladie ou l'infection et ses particularités inscrites sur le tableau des infections en milieu de garde du ministère de la Famille. (En annexe)



Il sera parfois recommandé ou nécessaire d'exclure un enfant du CPE pour une durée déterminée.

Il est donc primordial, voire incontournable pour le parent, d'avoir un mode de garde d'urgence en cas de maladie.

L'ENFANT PEUT RÉINTÉGRER LE CPE



Lorsqu'il est sans fièvre pendant 24h **sans médicaments**

Lorsque ses selles sont de retour à la normale

Lorsque les vomissements ont cessé, et ce **depuis 24h.**

Lorsqu'il peut participer aux activités régulières, aux sorties extérieures et aux routines de la journée.

NOS RÉFÉRENCES POUR NOS PRISES DES DÉCISIONS

Dans tous les cas de maladie ou infection, le CPE se réfère au Ministère de la Famille et de la Santé:



Tableau des infection en milieu de garde affichée dans les installations.

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/affiche_infection_MFA_BR.pdf



Prévention et contrôle des infections dans les CPE,
Guide d'intervention.



Pour protéger les familles, dans certains cas, mais exceptionnellement, le CPE se réserve le droit de demander un billet médical afin de pouvoir réintégrer l'enfant.

Le CPE s'engage à ...

- Appliquer et enseigner aux enfants les habitudes d'hygiène visant la prévention des maladies.
- Apporter les soins appropriés à l'enfant selon la gravité de son état.
- Informer les parents de toutes situations particulières concernant la santé de l'enfant.
- Appliquer les mesures de prévention et de contrôle des infections.
- Afficher les avis reçus concernant les maladies déclarées.
- Se référer à Info Santé ou à la santé publique en cas de besoin.
- Exiger une prescription médicale pour l'administration de tout médicament autre que ceux régis par un protocole.
- Appliquer les recommandations du ministère de la Famille, notamment en ce qui a trait au retrait provisoire de l'enfant.
- Renforcer les mesures d'hygiène en cas de toutes éclosions.
- Augmenter les mesures de désinfection en cas de toutes éclosions.
- Diminuera la circulation de matériel (ex. chariot de nourriture, bacs de jouets, matériel d'animation spéciale,) dans les locaux où il y aura risque de contamination.

Les Parents s'engage à ...

- Transmettre les informations sur l'état de santé de l'enfant.
- Informer le personnel dans le cas où l'enfant aurait reçu un médicament avant son arrivée au service de garde.
- S'assurer que le CPE peut joindre une personne en tout temps en cas d'urgence pour aviser de l'état de santé de l'enfant ou pour venir le chercher le cas échéant.
- Respecter les critères d'exclusion du CPE
- Venir chercher son enfant si l'enfant démontre des signes et symptômes nécessitant une exclusion.

Processus de communication des informations entre l'éducatrice et les parents

Étape 1 :



Observation des enfants

Étape 2 :



Après constatation que l'enfant présente des signes et symptômes, l'éducatrice fera tout le nécessaire afin de mettre l'enfant à l'aise, en prendra soin et se fera rassurante auprès de l'enfant.



Étape 3 :





La direction ou l'éducatrice avisera le parent de l'état de son enfant et des moyens pris afin de le soulager et d'en prendre soin. Référence aux tableaux en annexes ou tableau du Ministère.

POUR PRENDRE LA BONNE DECISION ...

Quand est-il recommandé d'exclure un enfant du CPE et/ou d'appeler les parents pour venir chercher l'enfant ? (Voir tableau en annexe)

| Si l'enfant présente les symptômes suivants: | Voici la marche à suivre : |
|--|--|
| Fièvre légère Rectale : entre 38 et 38.5 °C Axillaire : entre 37 et 37.5 ° | Informers les parents de l'état de leur enfant. |
| Fièvre Rectale : à partir de 38.5 °C Axillaire : à partir de 37.5 °C Convulsions fébriles | Appeler les parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant. Retour possible après 24 heures sans fièvre, sans médicaments et amélioration notable de l'état général. |
| 2 diarrhées et + o u 1 diarrhée s'il y a 2 cas ou plus dans les contacts rapprochés au CPE ou à la maison. Si les selles ne sont pas contenues dans la couche, ou que l'enfant ne se rend pas à la toilette. | Surveillance des signes de déshydratation. Appeler les parents pour qu'ils viennent chercher leur enfant. Exclusion 24h sans diarrhée. |
| Vomissement s'il y a 2 cas ou plus dans les contacts rapprochés au CPE ou à la maison. <i>(Distinction chez les poupons avec les régurgitations qui sont pour certains enfants, habituels après les boires et pour lesquels il n'y a pas d'exclusion.)</i> | Surveillance des signes de déshydratation. Appeler les parents pour qu'ils viennent chercher leur enfant. Exclusion 24h sans vomissement. |
| État général L'enfant n'est pas lui-même, (incapable de suivre la routine, ne joue plus, veut son lit, douleurs ...), pleurs excessifs, perte d'appétit, nausées, diminution de l'état général, crampes abdominales, maux de tête etc... | Si l'enfant présente 2 symptômes ou plus dans l'encadré de gauche, ou que son état général ne lui permet pas de suivre les activités de la journée. Appeler les parents pour qu'ils viennent chercher leur enfant. |
| Présence de sang ou de mucus dans les selles | Informers les parents de l'état de leur enfant. |
| Poux de tête Oxyurose | Informers les parents de l'état de leur enfant. Aucune exclusion, sauf en cas d'épidémie. Mesures de décontamination. (Toutous, tapis, ...) La responsabilité de la vérification repose sur les parents. |
| Conjonctivite | Surveillance de l'enfant présentant des signes. Prendre des précautions de lavage des mains accrues et faire de la désinfection. Informers les parents de l'état de leur enfant. |

| | |
|---|---|
| <p>Coup à la tête</p> <p>Si l'enfant présente des symptômes de commotion  ou convulsions (pupilles dilatées, vomissement en jet, endormissement, maux de tête important, confusions, désorientation, vision floue, perte de connaissance...)</p> | <p>Informez les parents de l'état de leur enfant. Surveillance accrue de l'enfant. Remplir un rapport incident, faire signer par les parents. Appeler les parents pour qu'ils viennent chercher leur enfant.</p> |
| <p>Blessure mineure (Morsure, égratignures, éraflures, ...)</p> <p>Morsure avec bris de peau </p> | <p>Informez les parents de l'état de leur enfant. Remplir un rapport incident, faire signer par les parents. Consultation recommandée aux parents.</p> |
| <p>Éruptions cutanées Tous genres de boutons ou plaques.</p> | <p>Informez les parents de l'état de leur enfant. Surveillance accrue de l'enfant pour voir s'il y a propagation, si l'enfant se gratte, enflure, rougeur, purulence, ... Consultation recommandée aux parents. Exclusion possible selon la gravité et le diagnostic du médecin. Un papier médical pourrait être exigé afin de déterminer la nature de l'éruption et les risques de contagion.</p> |
| <p>Difficultés respiratoires</p> | <p>Appeler les parents pour qu'ils viennent chercher leur enfant. Donner la médication s'il y a lieu.</p> |
| <p>Réactions allergiques</p> | <p>Prendre les mesures adéquates selon les indications du parent. Selon la gravité, administrez Benadryl ou ÉPIPEN. Contactez le 911 Informez les parents de l'état de leur enfant.</p> |
| <p>Blessure dentaire</p> | <p>Informez les parents de l'état de leur enfant.</p> |
| <p>NOTE *Veuillez noter que pour un enfant de moins de 6 mois une surveillance et des soins plus intenses peuvent être nécessaires, il pourrait vous être demandé de le garder à la maison pour assurer sa sécurité. *Lorsque l'état général de votre enfant ne lui permet pas de suivre les activités confortablement ou que l'éducatrice ne peut lui apporter les soins utiles à son confort en s'occupant de tout le groupe, il vous sera demandé de le garder à la maison.</p> | |

Conclusion
La santé et le bien-être
d'abord !



Par son approche préventive, cette politique santé conjointement à la politique alimentaire fait partie de l'effort quotidien qui permet d'offrir un milieu de vie sain où chaque enfant peut se développer pleinement. La complicité entre le CPE et les parents est, une fois de plus, essentielle pour l'atteinte de cet objectif.



Annexe

Les infections en milieu de garde

| MALADIES | BRONCHITE | CONJONCTIVITE INFECTUEUSE | COQUELUCHE | ÉRYSÈME INFECTIEUX (ROUGEOLÈSE MALADIE) | IMPÉTIGO | INFLUENZA (GRIPPE) | MÉNINGITE VIRALE | PHARYNGITE ET AMYGDALITE À STREPTOCOQUE | ROUGEOLÈTRE | VARICELLE | |
|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| SYMBOLES | | | | | | | | | | | |
| DÉFINITION | Infection virale aiguë des voies respiratoires inférieures causée dans la majorité des cas par le virus respiratoire syncytial (VRS). Les enfants de moins de 2 ans sont les plus atteints. | Infection de l'œil causée par un virus ou une bactérie. | Infection respiratoire bactérienne des voies respiratoires inférieures causée par une bactérie. | Maladie infectieuse causée par une bactérie. | Maladie de la peau causée par une bactérie. | Maladie virale aiguë des voies respiratoires inférieures causée par le virus de la grippe. | Maladie virale aiguë des méninges causée par un virus. | Maladie infectieuse causée par le streptocoque du groupe A. | Maladie virale aiguë causée par le virus de la rougeole. | Maladie virale aiguë causée par le virus de la varicelle. | |
| PÉRIODE D'INCUBATION | De 2 à 5 jours | Variable (de 1 à 10 jours) | De 2 à 10 jours | De 2 à 5 jours | De 7 à 10 jours | De 1 à 4 jours | De 2 à 10 jours | De 2 à 5 jours | De 10 à 21 jours | De 10 à 21 jours | |
| PÉRIODE DE CONTAGIOSITÉ | La contagiosité débute avant les manifestations de la maladie. Pendant la période de incubation, les enfants sont contagieux. Jusqu'à 2 semaines, en particulier chez les jeunes enfants et les immunosupprimés. | Contagiosité pendant la phase aiguë de la maladie. | Contagiosité pendant la phase aiguë de la maladie. | Contagiosité pendant la phase aiguë de la maladie. | Contagiosité pendant la phase aiguë de la maladie. | Contagiosité pendant la phase aiguë de la maladie. | Contagiosité pendant la phase aiguë de la maladie. | Contagiosité pendant la phase aiguë de la maladie. | Contagiosité pendant la phase aiguë de la maladie. | Contagiosité pendant la phase aiguë de la maladie. | |
| DURÉE DE LA MALADIE | De 1 à 7 jours pour la grippe aiguë. La contagiosité persiste de 1 à 2 semaines. | Variable | De 1 à 2 semaines | Jusqu'à 2 semaines | Plusieurs jours | De 1 à 2 semaines | De 1 à 2 semaines | De 1 à 2 semaines | De 1 à 2 semaines | De 1 à 2 semaines | |
| MODÈS DE TRANSMISSION | | | | | | | | | | | |
| SYMPTÔMES | Toux croasse, écoulement nasal, éternuements, rougeurs de la gorge, fièvre, mal de gorge, écoulement nasal, éternuements, mal de gorge, mal de tête, mal de dos, mal de muscles, mal de dents, mal de gorge, mal de tête, mal de dos, mal de muscles, mal de dents. | Rougeurs de l'œil, écoulement nasal, éternuements, mal de gorge, mal de tête, mal de dos, mal de muscles, mal de dents. | Toux croasse, écoulement nasal, éternuements, rougeurs de la gorge, fièvre, mal de gorge, écoulement nasal, éternuements, mal de gorge, mal de tête, mal de dos, mal de muscles, mal de dents. | Fièvre, mal de gorge, mal de tête, mal de dos, mal de muscles, mal de dents. | Mal de gorge, mal de tête, mal de dos, mal de muscles, mal de dents. | Fièvre, mal de gorge, mal de tête, mal de dos, mal de muscles, mal de dents. | Fièvre, mal de gorge, mal de tête, mal de dos, mal de muscles, mal de dents. | Fièvre, mal de gorge, mal de tête, mal de dos, mal de muscles, mal de dents. | Fièvre, mal de gorge, mal de tête, mal de dos, mal de muscles, mal de dents. | Fièvre, mal de gorge, mal de tête, mal de dos, mal de muscles, mal de dents. | |
| TRAITEMENTS | Soins de soutien, hydratation, repos, médicaments pour soulager les symptômes. | Soins de soutien, hydratation, repos, médicaments pour soulager les symptômes. | Soins de soutien, hydratation, repos, médicaments pour soulager les symptômes. | Soins de soutien, hydratation, repos, médicaments pour soulager les symptômes. | Soins de soutien, hydratation, repos, médicaments pour soulager les symptômes. | Soins de soutien, hydratation, repos, médicaments pour soulager les symptômes. | Soins de soutien, hydratation, repos, médicaments pour soulager les symptômes. | Soins de soutien, hydratation, repos, médicaments pour soulager les symptômes. | Soins de soutien, hydratation, repos, médicaments pour soulager les symptômes. | Soins de soutien, hydratation, repos, médicaments pour soulager les symptômes. | |
| PRÉVENTION ET MESURES DE CONTRÔLE | Hygiène personnelle, éviter les contacts étroits, éviter les lieux publics, éviter les surfaces contaminées, éviter les personnes malades. | Hygiène personnelle, éviter les contacts étroits, éviter les lieux publics, éviter les surfaces contaminées, éviter les personnes malades. | Hygiène personnelle, éviter les contacts étroits, éviter les lieux publics, éviter les surfaces contaminées, éviter les personnes malades. | Hygiène personnelle, éviter les contacts étroits, éviter les lieux publics, éviter les surfaces contaminées, éviter les personnes malades. | Hygiène personnelle, éviter les contacts étroits, éviter les lieux publics, éviter les surfaces contaminées, éviter les personnes malades. | Hygiène personnelle, éviter les contacts étroits, éviter les lieux publics, éviter les surfaces contaminées, éviter les personnes malades. | Hygiène personnelle, éviter les contacts étroits, éviter les lieux publics, éviter les surfaces contaminées, éviter les personnes malades. | Hygiène personnelle, éviter les contacts étroits, éviter les lieux publics, éviter les surfaces contaminées, éviter les personnes malades. | Hygiène personnelle, éviter les contacts étroits, éviter les lieux publics, éviter les surfaces contaminées, éviter les personnes malades. | Hygiène personnelle, éviter les contacts étroits, éviter les lieux publics, éviter les surfaces contaminées, éviter les personnes malades. | Hygiène personnelle, éviter les contacts étroits, éviter les lieux publics, éviter les surfaces contaminées, éviter les personnes malades. |
| EXCLUSION | Plus que le symptôme de début de la maladie, en particulier pour les enfants de moins de 2 ans. | Plus que le symptôme de début de la maladie, en particulier pour les enfants de moins de 2 ans. | Plus que le symptôme de début de la maladie, en particulier pour les enfants de moins de 2 ans. | Plus que le symptôme de début de la maladie, en particulier pour les enfants de moins de 2 ans. | Plus que le symptôme de début de la maladie, en particulier pour les enfants de moins de 2 ans. | Plus que le symptôme de début de la maladie, en particulier pour les enfants de moins de 2 ans. | Plus que le symptôme de début de la maladie, en particulier pour les enfants de moins de 2 ans. | Plus que le symptôme de début de la maladie, en particulier pour les enfants de moins de 2 ans. | Plus que le symptôme de début de la maladie, en particulier pour les enfants de moins de 2 ans. | Plus que le symptôme de début de la maladie, en particulier pour les enfants de moins de 2 ans. | |

Différence entre la grippe et le rhume

| SYMPTÔMES | GRIPPE | RHUME |
|------------------|--------|-------|
| Fièvre | Oui | Non |
| Toux | Oui | Non |
| Mal de tête | Oui | Non |
| Mal de gorge | Non | Oui |
| Écoulement nasal | Non | Oui |
| Éternuements | Oui | Oui |
| Mal de dos | Oui | Non |
| Mal de dents | Oui | Non |
| Mal de gorge | Oui | Oui |
| Mal de tête | Oui | Oui |
| Mal de dos | Oui | Oui |
| Mal de dents | Oui | Oui |

Définitions des termes

Personne en contact: Une personne qui a été en contact avec une personne malade pendant la période de contagiosité.

Personne en contact étroit: Une personne qui a été en contact avec une personne malade pendant la période de contagiosité pendant une période prolongée (plusieurs heures).

Personne en contact très étroit: Une personne qui a été en contact avec une personne malade pendant la période de contagiosité pendant une période très prolongée (plusieurs jours).

Avant d'informer les parents

Il est important de savoir si une personne malade est contagieuse avant d'informer les parents. Les personnes malades sont contagieuses pendant la période de contagiosité.

Il est important de savoir si une personne malade est contagieuse avant d'informer les parents. Les personnes malades sont contagieuses pendant la période de contagiosité.

Explication des symboles

- Médicament prescrit (MCP)
- Hygiène personnelle
- Éviter les contacts étroits
- Éviter les surfaces contaminées

Modèles de transmission

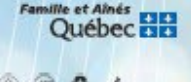
- Personne à personne
- Personne à surface
- Personne à air
- Personne à insecte

Mesures d'hygiène respiratoire

- Couvrir le nez et la bouche avec un tissu ou un mouchoir en papier.
- Éternuer dans le coude.
- Éternuer dans un mouchoir en papier.
- Éternuer dans un mouchoir en papier.
- Éternuer dans un mouchoir en papier.

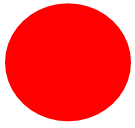
Abréviations

- CCSD (Centre de contrôle et de prévention des maladies)
- MSD (Médicament prescrit)
- MSD (Médicament prescrit)





Références



NOS RÉFÉRENCES

Ministère de la Famille :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/Pages/index.aspx>

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/ministere/ministere/lois-et-reglements/services-de-garde/Pages/index.aspx>

Protocole acétaminophène :

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/SG_protocole_acetaminophene_dynamique.pdf

Protocole insectifuge :

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/SG_protocole_insectifuge_dynamique.pdf

Tableau des infection en milieu de garde affichée dans les installations.

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/affiche_infection_MFA_BR.pdf

Prévention et contrôle des infections dans les Centre de la Petite enfance, Guide d'intervention.

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/guide-garderie/guide-complet.pdf>

Guide garderie du Ministère de la Santé :

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000374/>

Pour faire le bon choix quant au lavage des mains :

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/guide-garderie/chap4-hygiene-des-mains.pdf>

Tout ce qui relève de la cuisine (hygiène et la salubrité) :

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/guide-garderie/chap4-hygiene-a-la-cuisine.pdf>